



**IMMIGRATION**

## Réponses aux mensonges racistes !



**JACQUES CHIRAC, 1991 :**

"Comment voulez-vous que le travailleur français, qui travaille avec sa femme, et qui ensemble gagnent environ 15000 francs, qui voit sur le bas du palier à côté de son H.L.M., entassée, une famille, avec un père de famille, trois ou quatre épouses et une vingtaine de gosses, et qui gagne 50000 francs de prestations sociales sans naturellement travailler, si vous ajoutez à cela le bruit et l'odeur, et bien le travailleur français sur le palier, il devient fou. Ce n'est pas raciste que de dire cela, nous n'avons plus les moyens d'honorer le regroupement familial, et il faut enfin ouvrir le grand débat qui s'impose dans notre pays, qui est un vrai débat moral, pour savoir s'il est naturel que les étrangers puissent bénéficier au même titre que les français, d'une solidarité nationale à laquelle ils ne participent pas, puisqu'ils ne payent pas d'impôt."

Le capitalisme avance avec ses composantes les plus ignobles (sexisme, libéralisme, nationalisme, fascisme) ; Jacques Chirac est aujourd'hui Président de la république...

CNT-AIT du Doubs

C.D.E.S. 7 rue St-Rémésy 31000 Toulouse  
tel/fax : 05.61.52.86.48.

Centre de Documentation et d'Études Sociales



L'état a toujours prudemment évité de juger les fonctionnaires, magistrats ou gendarmes qui après avoir servi avec abnégation le régime de Vichy ou les occupants nazis et organisé avec zèle et sans état d'âme la chasse au juif qui n'aurait pas pu réussir sans leur concours, ont le plus naturellement du monde mis leurs compétences au service des guerres coloniales et des basses oeuvres de la IV et de la V république. En protégeant ses vieux serviteurs, l'Etat français cherche à faire oublier qu'il a été le collaborateur et l'artisan effectif, en France, d'un programme d'extermination (dont seul il avait les moyens) et en fournissant clefs en mains les victimes à l'Etat nazi.

Car c'est ce même Etat, dont tous les régimes se sont acharnés à maintenir la continuité, qui a fait des lois antisémites pendant l'occupation et livré à l'Etat nazi les réfugiés qui s'étaient mis sous sa protection; qui a, le 17 octobre 1961, massacré dans les rues de Paris 200 Algériens qui manifestaient pacifiquement.. De même, l'Etat combine un "antiracisme" de principe (la fameuse loi de 1973) et une pratique de xénophobie d'Etat, sans cesse renforcée depuis vingt ans à grands coups de lois, de circulaires ou d'ordonnances qui transforment tout étranger pauvre en suspect ou en délinquant potentiel. Souvent ces lois ne font que légaliser les initiatives des différentes administrations et les encouragent à restreindre encore les droits des étrangers et ceux (ou celles) qui partagent leurs vies. Par ailleurs, cette obsession conforte les discours qui dénoncent les étrangers comme des profiteurs, des fraudeurs, des délinquants, dont il faut réduire le nombre (pour ne pas dire expulser). Il est clair qu'à cause de ses fâcheux antécédents et de ses pratiques racistes et xénophobes actuelles on ne peut laisser à l'Etat le soin de protéger qui que ce soit au nom d'une "liberté d'expression" ou des "valeurs démocratiques".

A ce sujet, il est nécessaire de réaffirmer que le principal ennemi est celui qui est au pouvoir et parle des charters, d'odeurs, d'invasion mais aussi des troubles dans les banlieues, de bagnes ou de chantiers de jeunesse. Que ce pouvoir lui, ne parle pas une obscure langue de bois marxogauchiste à l'usage d'un public restreint, mais la langue de la raison d'Etat et de l'hypocrisie "droit-de-l'homme", qu'il a les moyens de ses discours et bénéficie pour les appliquer d'un large et mou consensus.

Pour nous, anarcho-syndicalistes, les choses sont claires; la place des révolutionnaires et des partisans de la communauté libre et humaine sur cette planète, est avec les clandestins, les sans-papiers, les étrangers, tous ceux que la répression d'Etat et les bandes racistes essaient aujourd'hui d'isoler pour mieux les attaquer comme le fit en son temps, contre les juifs, l'Etat français de Pétain, serviteur zélé de l'Etat nazi.

\*d'après un article de "REFLEX"

Introduction	page 3
Pourquoi l'immigration ?	page 5
Les étrangers : qui sont ils et, combien?	page 9
Des travailleurs comme les autres	page 14
Etrangers et sécurité sociale	page 21
Logement	page 24
Délinquance : coupables ou boucs émissaires ?	page 27
A quoi sert le racisme ?	page 33
Le mythe du chacun chez soi	page 34
Etat français et racisme	page 36

*Remarque : les chiffres que vous trouverez dans cette brochure pourront vous paraître un peu vieux (généralement 1990 et 1991). Ce document ne prétend pas être à la pointe de l'actualité mais fournir des informations et des ordres de grandeurs de façon à être le plus précis possible. Pour cette raison la quasi-totalité des chiffres contenus dans cette brochure provient de l'INSEE (ils sont donc difficilement contestables). Un grand nombre de chiffres est extrait des données recueillies lors du dernier recensement (il fait foi pour ce qui est de compter la population selon de multiples critères). Les données les plus récentes qui pourraient être obtenues ne pourraient dater que de 1994. La situation a peu évolué en 4 ans.*

-Pérou : "En mars 1996, le Pérou doit souscrire une nouvelle lettre d'intention avec le FMI pour fixer les orientations économiques et financières futures avant de se présenter en mai à Paris devant ses créanciers bilatéraux. Ceux-ci devraient faire montre de flexibilité, compte tenu de la rigueur de la politique monétaire, de l'ouverture commerciale et des dispositions prises concernant la libéralisation du marché du travail, la réforme des pensions au profit du système de fonds privés, la révision du droit foncier et celle, prochaine, du régime de propriété de l'eau." (Le Monde, bilan du monde, édition 96)

-Tanzanie : Les privatisations avancent, mais l'ancien président Julius Nyerere (initiateur du socialisme tanzanien), encore très influent, ne cache pas ses réticences à voir le patrimoine économique national passer aux mains de compagnies étrangères. (Le Monde, bilan du monde, édition 96)

-Biélorussie : La Banque Mondiale a conditionné son aide au démarrage du programme de privatisations. (Le Monde, bilan du monde, édition 96)

La logique capitaliste est donc très claire. Privatisations en échange d'une maigre aide économique. Tous les pays pauvres se voient donc obligés de brader leurs richesses sous peine de se faire affamer par le FMI et la banque mondiale. La logique des immigrés est donc fort juste : puisque leur argent est parti dans les pays riches, ils suivent leur argent jusque dans ces pays.

Le titre d'une publicité pour le pétrolier Total résume très bien l'état d'esprit des pays riches vis à vis des pays pauvres : "Au milieu de la forêt indonésienne, nos actionnaires-témoins ont découvert la beauté sauvage d'un résultat d'exploitation" (Géopolitique n°50, été 95). Exploitation, ce mot résume tout, les capitalistes ne voient, quelque soit l'endroit où ils se trouvent, qu'une source de profit.

Il n'y a donc pas de problème d'immigration, mais un problème d'organisation de la société. Quand nous, travailleurs de tous pays, nous serons affranchis des professionnels de l'encadrement militaire et économique, nous pourrons accéder librement à toutes les richesses selon des principes égalitaires. Chacun aura la liberté de vivre et non survivre dans la région de son choix, sans en être chassé pour des raisons politiques ou économiques. Tout individu pourra alors circuler librement d'un endroit à un autre.

## Le mythe du chacun chez soi

De plus en plus de nationalistes fantasment sur "les hordes d'africains ou de réfugiés de toutes origines qui viennent coloniser la France". La solution serait donc de rester chacun chez soi, et il n'y aura plus de problème d'immigration. Ce raisonnement provenant d'anciens colons est déjà choquant, et l'est d'autant plus quand certains ajoutent que puisque les africains ont voulu l'indépendance, ils peuvent maintenant rester chez eux et se débrouiller tous seuls.

Les africains sont-ils chez eux en Afrique ? Non, car les puissances coloniales n'ont jamais quitté ce continent et y ont même accentué leur présence. Des militaires français stationnent dans plusieurs pays (Tchad, Centrafrique,...), prêts à intervenir pour protéger les intérêts économiques des multinationales capitalistes. Ceci n'est d'ailleurs que la solution extrême puisque logiquement, l'armée locale aux ordres d'un dictateur copieusement corrompu (Omar Bongo, Mobutu) doit avoir rempli cette mission. Mais, on ne sait jamais, une révolte pourrait être difficile à contenir.

Comment les ressortissants des pays d'Afrique, d'Amérique du Sud, d'Asie, d'Europe de l'est pourraient-ils être chez eux alors que plus rien ne leur appartient. Le pétrole du Gabon et du Nigéria engraisse les actionnaires des multinationales Européenne et américaines (Elf par exemple). Café, bananes, cacao, canne à sucre, sont également produits pour le profit des capitalistes (en Amérique centrale, beaucoup de producteurs travaillent pour les géants américains de la conserve de fruit Del Monte et Dole). Les grands laboratoires pharmaceutiques utilisent les plantes des pays tropicaux pour la fabrication de médicaments alors que tous les jours des africains meurent de la rougeole.

Mais, les capitalistes n'en ont jamais assez. La plus petite aide économique est subordonnée au bradage du patrimoine local :

-Costa Rica : "A l'issue d'une grève d'un mois des enseignants et de laborieuses négociations avec l'opposition et son propre parti, le chef de l'Etat a fait voter par le parlement les nouveaux impôts exigés par le FMI-la TVA passe de 10 à 15%- pour ramener le déficit fiscal de 8,2 % du PIB en 1994 à 3,5 % en 1995 et 0,5 % en 1996. En contrepartie, le gouvernement recevra un prêt de 250 millions de dollars de la banque interaméricaine de développement (BID) pour financer le plan d'ajustement structurel qui prévoit aussi le licenciement de 5000 fonctionnaires et la privatisation partielle des assurances, du téléphone et de la raffinerie de pétrole du pays. Depuis novembre, les 22 banques privées peuvent capter l'épargne publique, rompant ainsi avec le monopole exercé par l'Etat dans ce secteur." (Le Monde, bilan du monde, édition 96)

## Introduction

A l'heure où je vous parle, il y a de plus en plus d'étrangers dans le monde. Cela semble poser un énorme problème aux états nationalistes et capitalistes : les pays riches. En effet, tous ces regards affamés venant du sud et loignant vers le nord sont de plus en plus inquiétants. C'est qu'il ne faudrait pas se faire voler tout ce qu'on a réussi à piller, exploiter, posséder depuis tant d'années. Alors qu'aujourd'hui la pauvreté augmente en France, a-t-on les moyens d'accueillir des bouches supplémentaires ?

Là est bien le problème : doit-on partager les richesses ? Comment diminuer le nombre de pauvres ? La solution est facile. Il suffit de les faire disparaître, en commençant par les étrangers, mais ensuite rien ne nous prouve que ça ne sera pas au tour des SDF, Rmistes, chômeurs,...

Les discours racistes sont aujourd'hui le fond de commerce du Front National. La meilleure raison d'expulser étrangers et immigrés de France, c'est qu'ils ne méritent pas de rester dans notre beau pays. Cela reste d'ailleurs à prouver et c'est ce que nous allons étudier dans les pages qui suivent. Les clichés racistes assénés par la droite (et non démentis par la gauche) ont la vie dure. Les immigrés creusent le trou de la sécu, ils sont tous délinquants ! N'oublions pas, comme nous le faisait très justement remarquer Jacques Chirac en 1991, qu'ils ne travaillent pas, qu'ils vivent avec 3 ou 4 épouses, une vingtaine de gosses, sans parler du bruit et de l'odeur !!!

Si tous les partis parlent de "problème de l'immigration", dans tous les pays riches, des législations xénophobes sont mises en place. En France, ce sont les lois Joxe, Marchand, Pasqua et Debré. En Allemagne, après avoir restreint le droit d'asile, Kohl reprend le mot d'ordre d'extrême-droite de "préférence nationale pour l'emploi" (9 janvier 1997). Theo Waigler, ministre des finances de la CDU, en profite pour rappeler que son parti propose d'imposer aux étrangers non-ressortissants de la CEE un délai de cinq ans avant de pouvoir travailler en Allemagne. Au niveau européen, les mêmes Etats construisent une Europe forteresse, fermée aux immigrés et aux réfugiés des pays de l'Est et du Sud (accords Shengen, Trevi,...). Aux USA, alors même que l'ALENA se met en place, des barbelés sont édifiés sur le Rio Grande pour empêcher l'émigration latino-américaine. Plûtôt que de scier la branche sur laquelle ils sont assis en abordant les réels problèmes auxquels nous sommes confrontés (chômage, précarité, flexibilité...) et en s'en prenant au système capitaliste, les politiciens désignent les immigrés comme bouc-émissaires.

Alors, tous avec les patrons capitalistes pour chasser l'étranger ? Ou bien, travailleurs, chômeurs, hommes ou femmes, français ou étrangers, contre les exploités ?

Le choix que nous propose Le Pen est facile, si facile que même des enfants ou petits enfants d'étrangers le font. Ont-ils oublié ce que leurs parents ont vécu ?

## A quoi sert le racisme ?

A quoi sert le racisme ? On serait tenté de répondre que le racisme ne sert à rien. Pourtant, il faut bien constater que le racisme sert des mouvements tels que le Front National. A plusieurs reprises dans l'histoire, le racisme a été utilisé par des mouvements politiques pour arriver à leur but.

Au début du siècle, le racisme était beaucoup utilisé en France par les mouvements contre-révolutionnaires. La population vivait dans un contexte de lutte des classes, et la république, qui n'avait qu'un siècle, était un régime politique qui ne pouvait que favoriser cette lutte des classes. Monarchistes et partisans d'un pouvoir fort souhaitaient renverser la république à leur profit. Il fallait mobiliser la population contre la république, et donc lui faire oublier la lutte des classes et son combat exploités contre exploités.

L'ennemi n'allait donc plus être le patron mais le juif. A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les ligues antisémites et nationalistes étaient nombreuses (*Ligue des patriotes*, *Parti national antijuif*, *Fédération nationale anti juive*, etc). Leurs propos étaient diffusés par une presse et des publications très nombreuses toujours plus immondes (journal *L'anti-juif*, la *France juive* de Edouard Drumont, etc). La *Ligue de la patrie française* dénonce l'emprise juive et son rôle destructeur de la communauté nationale. Charles Maurras crée *l'Action française* (mouvement monarchiste et antisémite). Dans les meetings de *l'Union nationale* (fondée par l'abbé Garnier), on crie : « La France aux français ! Mort aux juifs ! ». Le juif est donc l'ennemi, "honteusement favorisé par la République". Ces mouvements d'extrême droite n'avaient qu'un but : prendre le pouvoir. Leur tactique consistait donc à créer une communauté contre nature (alliance des prolétaires avec les bourgeois) contre les juifs et par conséquent contre la République.

Hitler utilisa également le juif comme épouvantail pour canaliser la colère du peuple et imposer son pouvoir. Pétain utilisa les mêmes ficelles. Tout était bon pour mettre fin au vrai combat, la lutte des classes, en lui substituant la "lutte des races".

Le Pen respecte cette tradition de l'extrême droite. Pour imposer son pouvoir personnel, il lui faut l'appui de la population. Dans un contexte de lutte des classes, le gros bourgeois Le Pen n'a aucune chance. Il lui faut rassembler le peuple derrière lui. Il se retrouve donc à la pointe du combat contre l'ennemi, le seul qui a toujours existé : l'étranger, "responsable de toutes nos misères".

Ne tombons pas dans le piège tendu par Le Pen, c'est un exploitateur pire que les autres. Exploités, français ou étrangers, unissons nous contre nos véritables ennemis : les patrons, les bourgeois, les exploités.

les délinquances les plus visibles socialement et donne un poids important à la criminalité traditionnelle.

### Estimation monétaire des criminalités en 1991

	en millions de francs		
	plancher	Estimations moyenne	plafond
Fraudes fiscales		161 234	
dont :			
Impôts sur les revenus		102 916	
Impôts sur les patrimoines		17 883	
Impôts sur la consommation		40 435	
Atteintes à la vie humaine	45 458		59 876
dont :			
Volontaires	13 020		15 234
Involontaires (1)	32 438		44 552
Infractions à la législation sur les stupéfiants	17 700		33 000
dont :			
Héroïne	15 000		25 000
Cocaïne	1 200		6 000
Haschich	1 500		2 000
Proxénétisme	10 500		14 000
Vols dans le grand commerce		11 781	
dont :			
Grandes surfaces alimentaires		9 050	
Grands magasins		880	
Grandes surfaces spécialisées		1 851	
Criminalités économiques et financières	6 341		
Vols de véhicules	6 325		
Délinquance informatique		5 910	
Fraudes douanières	3 930		
Vols	3 570		
Chèques sans provision	3 192		

Source : CESDIP (Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales)  
(1) Les deux tiers sont dues aux accidents de la circulation.

Il apparaît donc que la délinquance attribuée aux classes défavorisées n'est pas forcément celle qui coûte le plus cher à la société (c'est d'ailleurs pour cette raison qu'en mai 1996, l'Etat, par l'intermédiaire de deux députés et une bonne campagne de presse, a mis en cause "faux chômeurs", "faux RMIstes", "faux malades"). D'après les statistiques officielles (et non pas celles émanant d'un quelconque parti politique), un constat s'impose. Il est impossible de prouver qu'un étranger mis dans les mêmes conditions qu'un français sera plus délinquant. En revanche, il est plus facile de prouver que le prolétaire étranger tout comme le prolétaire français est victime de la justice de classe capitaliste

## Pourquoi l'immigration ?

Pour le français moyen, l'immigré, c'est le portugais ou le maghrébin arrivé en France dans les années soixante, pour travailler dans le bâtiment ou l'automobile. En fait, l'immigration est un phénomène beaucoup plus ancien et nécessaire pour les pays d'accueils.

Les immigrés sont arrivés en nombre important à partir des années 1870, époque de la révolution industrielle. Le développement très important de l'activité économique obligea certains pays (dont la France) à avoir recours à l'immigration faute d'une main d'oeuvre suffisante sur place. Le cas de la France est d'ailleurs assez particulier car sa population augmente peu si on la compare aux autres pays européens. En 1871, troisième pays le plus peuplé d'Europe, la France n'était plus qu'au cinquième rang en 1911.

	Millions d'habitants		Accroissement	
	Vers 1871	Vers 1911	En millions	En %
Russie d'Europe	80,0	142,6	62,6	78,2
Empire allemand	41,1	64,9	23,8	57,8
Autriche-Hongrie	35,8	49,5	13,7	38,3
Royaume-Uni	31,8	45,4	13,6	42,8
France	36,1	39,6	3,5	9,7
Italie	26,8	34,7	7,9	29,5
Espagne	16,0	19,2	3,2	20,0

La France comptait, en proportion, plus de vieux et moins de jeunes que les autres pays d'Europe. De 1911 à 1913, la France a le plus faible taux de natalité d'Europe. La main d'oeuvre manque et il ne reste donc qu'une seule solution pour maintenir sa compétitivité face à ses concurrents (notamment l'Allemagne qui est à l'époque un ennemi) : avoir recours à l'immigration. La population étrangère passa de 740000 en 1872 à 1160000 en 1911. Ces immigrés venaient de pays voisins (en 1880, la moitié des étrangers était belge).

Après la première guerre mondiale à laquelle participèrent 570000 français des colonies, il faut de nouveau faire appel à l'immigration. En effet, la France a subi d'importantes pertes en population, la natalité est insuffisante (malgré un court sursaut à la sortie de la guerre). Il y a un énorme besoin de main d'oeuvre pour la reconstruction du pays, l'expansion industrielle continue et le secteur tertiaire se développe.

En 1930, la proportion d'étrangers dans la population française est à son maximum; les étrangers sont environ 3 millions soit 7 % de la population totale (Une telle proportion ne sera atteinte qu'en 1982, elle décroît

régulièrement depuis cette date). Durant l'entre-deux-guerres, l'origine des immigrés se diversifie. L'immigration belge est terminée, les travailleurs d'Europe de l'est arrivent (principalement de Pologne). Italiens et espagnols sont toujours nombreux à venir en France (nombreux sont ceux qui fuient la misère et les régimes dictatoriaux de Franco et Mussolini).

Pendant l'entre-deux-guerres, les étrangers sont principalement employés dans les régions minières, métallurgiques ou agricoles. Ils représentent 35 % des salariés de l'industrie d'extraction (mines et carrières). Le charbon est à l'époque une source d'énergie stratégique. Les travaux rudes et mal payés de ce secteur d'activité sont confiés aux étrangers. Ils représentent 80 % des travailleurs dans les mines de Lorraine, 50 % dans les houillères.

Durant la crise économique (1931 à 1938), les pouvoirs publics prennent des dispositions pour ralentir l'entrée des travailleurs étrangers et encourager leur départ (de telles mesures seront également prises en 1974 avec l'arrêt de l'immigration des travailleurs et la création de primes d'incitation au retour en 1980). Les étrangers sont plus victimes du chômage car ils sont moins qualifiés (certains rentreront chez eux). "Polaks" et "ritals" (termes très péjoratifs à l'époque) ainsi que les autres étrangers sont accusés d'être la cause du chômage alors que bon nombre d'entre eux exercent des activités que les français ne voulaient pas (mines, carrières, bâtiment, produits chimiques).

Pendant ce temps, le problème de natalité de la France n'est toujours pas résolu. De 1900 à 1939, la population de la France n'a augmenté que de 3 % (alors qu'elle a récupéré l'Alsace et la Lorraine). L'augmentation de la population est essentiellement due à l'immigration et à ses conséquences sur la natalité. Pendant la même période, la population de l'Allemagne augmente de 36 %, de l'Italie, 33 %, et du Royaume-Uni, 23 %. Durant la crise économique, le taux de natalité français reste faible. A partir de 1938, l'Etat met en place une politique nataliste.

Après la seconde guerre mondiale, l'immigration devient un impératif pour les pouvoirs publics. Il faut des bras pour reconstruire mais aussi pour reconstituer la population de la France saignée par deux guerres. La France paye le déficit de natalité des 40 années précédentes, elle manque de main d'oeuvre jeune. L'office national de l'immigration (ONI), créé en 1945, reçoit la charge d'organiser et de contrôler le recrutement des travailleurs étrangers. L'origine géographique des étrangers se diversifie. Les travailleurs des pays d'Europe de l'est ne peuvent quitter leurs pays, prisonniers de régimes totalitaires. L'Italie du nord s'industrialise. Il faut donc aller chercher les immigrés plus loin, par exemple, au Portugal (ou la population fuit la dictature de Salazar), et également dans les colonies et territoires français d'Afrique.

caire de ces personnes ainsi que la misère et le besoin de rester cachées conduit souvent à du vol ou autres larcins de ce type).

La population des prisons est à 5 % féminine. La population étrangère est à 55 % masculine (contre 48 % pour les français). Les étrangers sont plus nombreux dans les tranches d'âge où il y a le plus de délinquants. Cette plus grande proportion d'hommes relativement jeune fait bien entendu que, en proportion, il y a plus de délinquants parmi la population étrangère. Si la proportion d'hommes dans la population française augmentait à 55 %, et s'ils étaient plus jeunes, la délinquance des français exploserait.

Les étrangers, tout comme les français qui sont de la même classe sociale qu'eux, sont victimes de la justice de classe capitaliste. Il y a des inégalités très nettes au niveau des sanctions. L'emprisonnement ferme frappe une fois sur deux les sans-profession (ou chômeurs), une fois sur sept les ouvriers, mais une fois sur trente seulement les employeurs. Autre exemple de justice de classe, en 1989, les parlementaires votent une amnistie pour les délits politico-financiers antérieurs au 15 juin 1989. Bernard Tapie, escroc capitaliste célèbre n'est toujours pas en prison protégé par justice capitaliste. Le cas d'un vol de portefeuille commis par un chômeur aurait vite été traité.

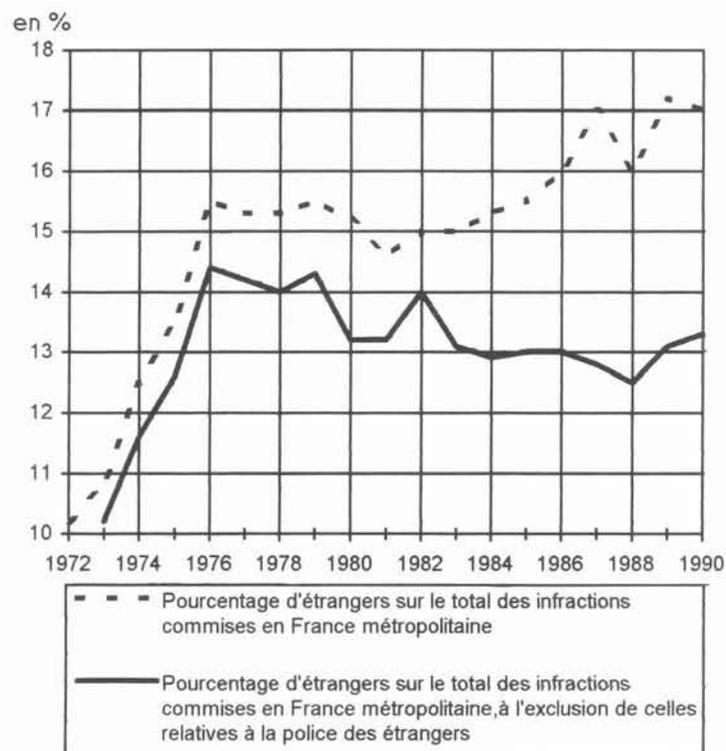
En 1978, parmi les condamnés à l'emprisonnement ferme, 35 % sont sans profession, 52 % ouvriers ou employés, les autres (indépendants, cadres, etc) ne représentent que 13 % contre 31 % de l'ensemble des condamnations. En janvier 1982, 35 % des personnes emprisonnées étaient sans profession. Jusqu'à cette date, les statistiques de l'administration pénitentiaire étaient données par profession. Depuis, comme par hasard, elles ne sont plus données qu'en fonction du sexe, de l'âge et de la nationalité. La justice capitaliste ne peut même pas avoir le courage de ses opinions.

L'action répressive de la police et de la justice se concentre sur les infractions les plus visibles c'est à dire celles concernant les biens et les atteintes aux personnes. La justice réprime les formes de délinquance traditionnelles (vols, cambriolages coups et blessures) sans s'attaquer aux infractions les moins visibles. Le jardinier marocain, Omar Raddad, a été condamné sur les bases d'une enquête bâclée. En revanche, lorsqu'il s'agit d'enquêter sur des scandales politico-financiers, les preuves sont difficiles à trouver, les enquêtes traînent, et les témoins peuvent "mystérieusement" prendre de longues vacances en Amérique du sud.

Il convient également de s'intéresser au coût de la délinquance pour mieux apprécier le coût de toutes ces infamies que l'on attribue aux étrangers. L'usage veut que pour mesurer la criminalité, on utilise les statistiques de police et de condamnations qui comptabilisent les affaires ou les auteurs d'infractions. L'appréciation par ces seules statistiques influence les politiques de répression et les moyens qui y sont affectés. Elle peut surestimer

infractions sur les stupéfiants. Les "spécialités" des français sont des infractions plus discrètes. les français restent cependant les rois du "roulez bourré". Le vol est de toute façon un type de délinquance plus fréquent chez les classes défavorisées. En effet, les fausses factures et autres corruptions sont réservés à des classes sociales plus riches (de plus, cette délinquance coûte plus cher à la société que les vols).

Proportion des étrangers parmi les mis en causes dans le total des infractions en France métropolitaine depuis 1972



Source : statistiques de la police et de la gendarmerie nationale.

Le pourcentage d'étrangers mis en cause (toutes infractions confondues) est en constante augmentation depuis une vingtaine d'années. Mais, si l'on excepte les infractions relatives à la police des étrangers, cela est complètement faux. En effet, la chasse systématique aux clandestins depuis 1974 en a jeté un grand nombre en prison. Il serait plus juste de présenter séparément le cas des clandestins, car dans deux cas sur trois, une infraction sur le séjour s'accompagne d'une autre infraction (la situation très pré-

**Répartition des étrangers par nationalité depuis 1921**

en %

Nationalités	1921	1931	1954	1968	1975	1982	1990
Nationalités d'Europe	93,7	90,5	81,1	72,3	61,1	47,8	40,7
dont :							
Belges	22,8	9,3	6,1	2,5	1,6	1,4	1,6
Espagnols	16,6	13,0	16,4	23,2	14,5	8,8	6,0
Italiens	29,4	29,8	28,7	21,8	13,4	9,2	7,0
Polonais	3,0	18,7	15,2	5,0	2,7	1,7	1,3
Portugais	0,7	1,8	1,1	11,3	22,0	20,7	18,1
Nationalités d'Afrique	2,5	3,9	13,0	24,8	34,6	43,0	45,4
dont							
Algériens			12,0	18,1	20,6	21,7	17,1
Marocains	2,4	3,2	0,6	3,2	7,6	11,9	15,9
Tunisiens			0,3	2,3	4,1	5,2	5,7
Afrique noire francophone	...	...	...	...	2,0	3,4	4,9
Nationalités d'Amérique	1,5	1,2	2,8	1,1	1,2	1,4	2,0
Nationalités d'Asie	1,9	3,2	2,3	1,7	3,0	7,8	11,8
dont Turcs	0,3	1,3	0,3	0,3	1,5	3,3	5,5
Nationalités d'Océanie et non précisées	0,4	1,2	0,8	0,1	0,1	...	0,1
Ensemble des étrangers	100	100	100	100	100	100	100

Source : Insee, recensements de la population.

En 1921, les étrangers étaient à 94 % européens (principalement belges, espagnols et italiens). En 1931, la proportion d'étrangers dans la population totale était plus importante qu'aujourd'hui (7 % de la population totale, principalement italiens, espagnols et polonais).

Dans les années cinquante, commence l'immigration des travailleurs portugais et africains (essentiellement du Maghreb). Pendant la période d'après-guerre (1945-1960), la moitié des immigrants vient pour travailler, un tiers vient pour suivre ou rejoindre la famille. L'immigration est essentiellement masculine car nombreux sont les étrangers qui laissent la famille au pays, espérant travailler quelques années en France puis retourner dans leur pays d'origine plus tard.

En 1974, le gouvernement Chirac suspend l'immigration des travailleurs. Avec le premier choc pétrolier, la croissance se ralentit, provoquant une montée du chômage. L'arrêt de l'immigration des travailleurs n'empêchera pas la montée du chômage, ce qui prouve que les deux phénomènes ne sont pas liés. Cela n'empêchera pas non plus une partie de la population toujours croissante de désigner les étrangers responsables de la crise. La fermeture des frontières va modifier les raisons de l'immigration. Alors qu'on était jusque là dans un régime de migrations alternantes

(l'immigré venait travailler quelques années en laissant sa famille au pays), on va connaître un régime d'immigration durable. En effet, les étrangers craignent à juste titre de ne pouvoir revenir après un séjour prolongé au pays. Ceux qui sont installés font donc venir leur famille, et décident (ou se résignent) à faire leur vie en France. Depuis cette date l'immigration sera donc essentiellement due au regroupement familial, à la poursuite d'études, en raison d'un mariage et parfois (dans 10 % des cas), la fuite d'un pays pour raisons politiques ou de guerre. Seuls les travailleurs originaires de la communauté européenne peuvent venir facilement en France. Jusqu'à ces dernières années, il rentrait en France environ 100000 personnes pour séjour durable. Depuis le durcissement des lois (lois Pasqua en 1993), ce chiffre descend régulièrement (70000 en 1994), ce qui réjouit les gouvernements successifs de plus en plus obsédés par "l'immigration zéro".

En 1990, lors du dernier recensement, les étrangers étaient 3600000 ce qui représente 6,3% de la population totale. Ce pourcentage est en baisse régulière depuis 1982.

Contrairement à ce que l'on veut nous faire croire, les immigrés ne sont pas arrivés ces dernières années pour prendre le travail des français. Ils ne sont venus qu'en période de forte activité économique. Dès qu'ils ne sont plus nécessaires, les barrières se lèvent (années 30 et 1974). La France a dû faire appel à de la main d'oeuvre étrangère depuis déjà 150 ans. Elle en avait d'autant plus besoin qu'elle manquait d'enfants. En pleine révolution industrielle, elle devait suivre ses principaux concurrents européens (notamment l'Allemagne qui jusqu'en 1945 était l'ennemi). Les immigrés ont donc beaucoup contribué au développement économique de la France. Les politiciens de tous bords sont parfaitement conscients du problème de natalité de la France (la population vieillit, 30 % des français auront plus de 60 ans en 2030). C'est pour cela que Juppé dans son plan, Le Pen, De Villiers, nous proposent une politique "nataliste" (salaire maternel pour trois enfants) pour inciter les français à faire des enfants. Ces mesures, tout comme les précédentes (allocations familiales, part supplémentaire pour le calcul de l'impôt sur le revenu) n'inciteront pas plus les français à avoir des enfants. Tous les politiciens, pris dans leurs délires nationalistes, refusent d'admettre l'évidence. L'immigration a été nécessaire pour le patronat français, et l'étranger ne vient pas profiter et piller mais tout simplement travailler, gagner sa vie, vivre tranquillement et en paix, fuyant souvent des pays ravagés par le colonialisme et l'actuelle domination du FMI et de la Banque Mondiale. Au siècle prochain, vieillissement de la population oblige, l'Europe devra une nouvelle fois faire appel à l'immigration. Accueillons comme il se doit ces nouveaux arrivants. N'oublions pas non plus que un français sur cinq a un parent ou un grand-parent d'origine étrangère.

Etrangers et français sont condamnés pour des raisons différentes. En effet, certains délits sont propres aux étrangers. C'est le cas des infractions à la police des étrangers et d'autres qui y sont parfois liées (faux papiers).

#### Condamnés par type d'infraction selon la nationalité en 1991

Type d'infraction	en %		
	Français	Etrangers	Etrangers*
Voils et recels (délits)	30,5	31,2	38,2
Circulation routière et transports	27,8	12,7	15,5
Coups et violences, homicides et blessures involontaires	9,1	7,3	8,9
Chèques	5,4	3,2	3,9
infractions diverses (1)	7,7	5,4	6,6
Atteinte à la famille, aux moeurs, à la personne	4,4	2,6	3,2
Infraction sur les stupéfiants, atteintes à la santé publique	3,8	7,5	9,2
Escroqueries, abus de confiance	3,6	3,0	3,6
Destructions, dégradations	2,7	2,1	2,5
Fraudes diverses (2)	1,7	1,2	1,4
Faux en écriture publique ou privée	1,0	3,5	4,3
Travail et sécurité sociale	0,8	0,5	0,6
Travail clandestin	0,6	1,0	1,3
Homicides volontaires, coups et violences volontaires, viols	0,4	0,4	0,5
Police des étrangers, nomades	0,2	18,3	0,0
Voils(crimes), atteintes à la sûreté publique et autres crimes	0,2	0,2	0,2
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

\* Répartition excluant les infractions à la police des étrangers ou des nomades.

(1) Commerce et transport d'armes, infractions militaires, autres atteintes à la sûreté publique, atteintes à l'environnement, à l'ordre administratif et judiciaire.

(2) Fraudes et contrefaçons, législation sur la concurrence et les prix, législation sur les sociétés, atteintes aux finances publiques.

Champ : Ensemble des condamnés pour crime ou délit (contraventions exclues), hors personnes de nationalité non déclarée et apatrides.

Source : Ministère de la justice.

18 % des étrangers sont condamnés pour des délits relatifs à la police des étrangers. Il va de soit que ce type de délit ne peu concerner un français. Si l'on ne tient pas compte de ces condamnations, les étrangers ne représentent plus que 12,9 % des condamnations. En ce qui concerne les autres condamnations, on s'aperçoit que, en proportion, les crimes violents (coups et violences, homicides, atteinte à la famille et aux moeurs, viols), ne sont pas plus fréquent chez les étrangers que chez les français. Certains journaux donnent une impression différente en prenant un malin plaisir à citer des noms à consonance étrangère dans leurs pages de faits divers. Concernant les destructions et dégradations, les étrangers ne sont pas plus représentés. Les "spécialités" des étrangers sont les voils et recels et les

décision de mise en détention provisoire, mais ce qui est plus déterminant, c'est la classe sociale des personnes mises en cause. D'après une enquête de 1987 (Données sociales 1987), une personne sans emploi stable, quand elle est mise en cause dans une affaire judiciaire a 56 % de chance de se retrouver en préventive. Ce taux n'est plus que de 21 % pour un ouvrier qualifié, 15 % pour une profession intermédiaire, 8 % pour un cadre. Les étrangers étant souvent chômeurs, ouvriers sans qualification, ou ouvriers qualifiés, la justice de classe leur est donc très défavorable. Les juges condamnent généralement un prévenu à une peine de prison ferme, ne serait ce que pour couvrir la durée de détention préventive.

#### Condamnations prononcées par les institutions judiciaires

Institutions judiciaires	1989	1990	1991
<b>Cours d'assises</b>			
Ensemble des condamnés	2831	2722	2739
dont en % :			
-Français	83,1	83,1	81,4
-Etrangers	14,3	14,5	15,7
-Nationalité non déclarée et apatrides	2,6	2,4	2,9
<b>Tribunaux correctionnels</b>			
Ensemble des condamnés(en milliers)	390,0	410,1	391,0
dont en % :			
-Français	82,3	81,3	80,4
-Etrangers	14,3	15,0	15,8
-Nationalité non déclarée et apatrides	3,4	3,7	3,8
<b>Tribunaux de police</b>			
Ensemble des condamnés pour contravention de 5ème classe* (en milliers)	89,8	97,3	94,9
dont en % :			
-Français	74,0	72,6	70,6
-Etrangers	9,3	9,0	9,8
-Nationalité non déclarée et apatrides	16,7	18,4	19,6

\* Contraventions les plus graves, pour lesquelles les peines peuvent être de 10 jours à un mois d'emprisonnement et/ou des amendes comprises entre 3000 et 6000 francs.

Source : Ministère de la Justice, casiers judiciaires.

En 1990 et 1991, la part des étrangers dans les condamnations se situe entre 10 et 15 % par an selon le type de juridiction. Sur les 455075 condamnations pour crime ou délit en 1991, 71601 concernaient des étrangers soit une proportion de 15,7 %. Il y a donc une énorme différence entre la proportion des condamnations et la proportion des détenus. Il ne faut donc pas écouter les discours nationalistes qui ne se réfèrent qu'aux statistiques des prisons. Il convient maintenant de comprendre pourquoi les étrangers représentent une proportion aussi élevée des condamnations (15,7 % alors qu'ils ne représentent que 6 % de la population).

## Etrangers, immigrés, qui sont-ils ?

### Définitions :

Un étranger n'est pas toujours un immigré, un immigré n'est pas toujours un étranger. L'assimilation entre étranger et immigré est très facilement faite et n'est pas toujours valable. D'ailleurs les politiciens entretiennent cette confusion (particulièrement le FN) afin que les programmes politiques qu'ils souhaitent mettre en place, passent à cause de cette ambiguïté.

**Immigré** : La notion d'immigré est liée au lieu de naissance. L'immigré est une personne née étrangère, dans un pays étranger, mais qui vit en France. Après son entrée en France, il peut soit rester étranger soit devenir français (si le code de la nationalité le permet). Par conséquent, l'immigré n'est pas forcément un étranger.

**Etranger** : La notion d'étranger est fondée sur le critère de la nationalité. Toute personne qui n'a pas la nationalité française est étrangère. Par conséquent, un enfant né en France, qui garde la nationalité étrangère de ses parents n'est pas un immigré. Une personne étrangère peut ensuite acquérir la nationalité française (selon les possibilités du code de la nationalité). Cette personne sera alors française par acquisition par opposition au français de naissance.

### Français, étrangers et immigrés résidant en France métropolitaine en 1990

	Français de naissance et français par acquisition nés en France : 51,8 millions	Ensemble des français : 53,1 millions
Ensemble des immigrés : 4,2 millions	Français par acquisition nés hors de France : 1,3 millions	
	Etrangers nés hors de France : 2,9 millions	Ensemble des étrangers : 3,6 millions
Population totale : 56,7 millions	Etrangers nés en France : 0,7 millions	

Source : Insee, recensement de la population.

Les immigrés sont au nombre de 4,2 millions dont 2,9 millions sont étrangers, les autres sont français par acquisition.

#### Français par acquisition selon leur nationalité antérieure (en 1990)

en milliers

Nationalité antérieure	Nés en France	Nés hors de France	Total
Union européenne	283	740	1023
Europe de l'est	79	163	243
Autre nationalité d'Europe	5	25	30
Africaine	82	223	306
Asiatique	20	132	152
Autre	3	25	28
<b>Ensemble</b>	<b>471</b>	<b>1309</b>	<b>1780</b>

Source, Insee, recensement de la population.

Comment les politiciens interprètent-ils ces chiffres et ces notions ? Dans ses "dix commandements pour rendre la France au peuple français" (beurk !), Le Pen propose de réduire le nombre des immigrés par un programme de rapatriement progressif de 3 millions d'immigrés non européens. (il entend par non européen, n'étant pas originaire de la communauté européenne). Ils se répartiront de la manière suivante : 2.284.000 étrangers non européens et 569.000 immigrés (français par acquisition) qui ont acquis la nationalité française et qui seront dénaturalisés. Le total fait 2853000 personnes (ce qui est à peu près le chiffre avancé par Le Pen). Les personnes descendantes d'étrangers arrivés il y a longtemps, doivent donc savoir que le retrait de la nationalité française concernera des polonais, yougoslaves, etc, arrivés il y a longtemps, puis suivra l'expulsion vers le pays d'origine. De nombreux français, descendants d'étrangers arrivés pour certains il y a 30 ou 40 ans, sont tentés de voter Le Pen (au détriment des derniers immigrés arrivés). Ils ont donc tout à fait tort de croire qu'eux même, leurs parents ou grands-parents seront épargnés.

Ce processus de dénaturalisation, n'est pas propre à Le Pen. En effet, dans la loi Pasqua, un jeune étranger n'est pas français de naissance, il a la possibilité d'acquérir la nationalité française dès l'âge de 16 ans. Pour l'Etat nationaliste capitaliste, il est très important de procéder de cette façon. Le nouveau français a été étranger avant d'être français, ce qui permet le retour en arrière, c'est à dire la dénaturalisation. Ce procédé n'est pas possible en étant français de naissance. Le retrait de la nationalité française fait maintenant partie des propositions de la commission d'enquête parlementaire sur l'immigration clandestine qui a rendu son sinistre rapport en avril 1996. Les plus bourrins des députés étaient même partisans de retirer la nationalité française à des français de naissances qui aideraient des clan-

## Délinquance : coupables ou boucs émissaires ?

La délinquance est peut-être le sujet le plus sensible quand on parle des étrangers. C'est aussi un des thèmes préférés des politiciens de tous bords pour entretenir la peur de l'étranger. Les chiffres relatifs à la délinquance sont en effet très défavorables aux étrangers, surtout quand on les choisit bien.

Alors que les étrangers représentent environ 6,5 % de la population, ils représentent 30 % de la population des prisons. Ce chiffre n'est pas à l'avantage des étrangers. Les politiciens l'ont d'ailleurs bien compris et ils s'appuient sur ce genre de constatations pour justifier toutes sortes de mesures racistes et sécuritaires. L'analyse des politiciens s'arrête là, mais essayons d'être un peu plus intelligent pour comprendre comment on a pu en arriver à une telle situation. Les étrangers sont-ils plus délinquants que les français ?

Les étrangers représentent donc 30 % de la population carcérale. Mais, être détenu ne signifie pas obligatoirement être coupable et condamné. Les prévenus représentent 43 % de la population carcérale. Il est intéressant de voir parmi ces prévenus comment se répartissent français et étrangers.

#### Mesures prises à l'égard des étrangers et des français pendant l'instruction

en %

	Ensemble	Liberté	Contrôle judiciaire*	Détention provisoire
<b>Ensemble</b>				
Français	100	41,1	18,8	40,1
Etrangers	100	21,8	14,3	63,9
<b>Tribunal correctionnel</b>				
Français	100	37,4	20,7	41,9
Etrangers	100	19,6	14,1	66,3
<b>Chambre d'accusation</b>				
Français	100	7,2	3,3	89,5
Etrangers	100	6,1	1,6	92,3
<b>Non-lieu</b>				
Français	100	77,8	11,1	11,1
Etrangers	100	53,8	20,0	26,2

\*Contrôle judiciaire seul, c'est à dire non précédé ou suivi d'une période de détention provisoire.

Champ : affaires terminées en 1990.

Source : Ministère de la justice, Répertoire de l'instruction.

La mise en détention provisoire est beaucoup plus fréquente pour les étrangers (64 %) que pour les français (40 %). La nationalité joue pour la

moyenne 40 % des étrangers vivent dans des logements surpeuplés contre 10 % des ménages français.

#### Qualité des logements

en %

	Français	Etrangers			Ensemble de la population
		Ensemble	Portugais	Maghrébins	
Logements :					
-précaires	0,3	3,8	0,4	7,5	0,5
-sans eau chaude	4,6	11,2	8,9	17,4	5,0
-sans WC intérieurs	6,2	14,6	15,0	20,1	6,7
-sans baignoire ni douche	7,1	14,3	14,4	19,1	7,6
-sans chauffage central	22,0	32,1	33,8	34,3	22,6
-surpeuplés	9,7	39,8	35,2	55,7	11,5

Source : Insee, enquête sur le logement, 1988.

12 % des ménages étrangers sont inscrits sur une liste d'attente de logements HLM contre moins de 3 % des ménages français. De plus, cette demande remonte en moyenne à deux ans et demi pour les ménages étrangers et un an et demi pour les ménages français. Les ménages français demandeurs sont le plus souvent déjà logés en HLM (46 %) contre 41 % pour les étrangers.

Encore une fois, les délires nationalistes concernant le logement des étrangers ne sont pas fondés. Les étrangers ont des conditions de logement moins bonnes que les français (le confort est un peu moins bon et les logements sont moins spacieux). Les étrangers ne sont pas non plus servis avant les français en ce qui concerne les logements HLM (leur délai d'attente est plus long). Les étrangers n'occupent pas tous les logements HLM (en moyenne 11 % sur la France). Ce taux est sensiblement plus élevé dans les régions Ile de France (les étrangers y représentent 13 % de la population), Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'azur. En ce qui concerne la concentration des étrangers dans certains quartiers ou immeubles HLM, celle-ci n'est pas de leur volonté mais plutôt des offices HLM qui attribuent les logements. Ces offices ont eu une politique d'attribution des logements qui a abouti aux aberrations que nous constatons aujourd'hui.

La concentration des étrangers dans certains quartiers est due de toute façon à la concentration de la classe sociale à laquelle ils appartiennent. On ne voit pas plus d'ouvriers étrangers dans le seizième arrondissement de Paris que d'ouvriers français. Par conséquent ce contre quoi nous devons lutter, ce n'est pas contre les étrangers qui peuvent se retrouver nombreux dans certains quartiers, mais contre les riches qui se réservent les plus beaux quartiers et qui relèguent la population la plus défavorisée dans des cités de béton. Ainsi tout le monde sera mieux réparti et vivra en harmonie.

destins ! Le but est surtout de détruire tout lien de solidarité entre ouvriers, entre pauvres, entre travailleurs, entre chômeurs, pour le profit des capitalistes.

Après avoir vu l'importance des définitions concernant l'immigration et ce qu'en pensent les politiciens, voyons comment se caractérise la population étrangère.

#### Effectifs selon les principales nationalités en 1990

en milliers

Nationalité	Hommes	Femmes	Total
Espagnols	112	104	216
Italiens	145	108	253
Portugais	346	304	650
Algériens	360	254	614
Marocains	322	251	573
Tunisiens	122	85	206
Afrique noire	104	73	177
Autres	471	435	908
<b>Total</b>	<b>1982</b>	<b>1614</b>	<b>3597</b>

Source : Insee, recensement de la population.

A la différence de la population française, la population étrangère résidant en France comporte une majorité d'hommes : ils représentent 55 % de l'effectif (les hommes ne représentent que 48 % des français). L'écart entre le nombre de femmes et d'hommes parmi les étrangers découle de l'histoire de l'immigration. En effet durant les périodes où l'immigration était importante, elle était le fait de travailleurs qui partaient souvent seuls en laissant leur famille au pays. Chez les maghrébins la sur-représentation est importante (57 %).

#### Répartition par âge des français et des étrangers en 1990

en %

Age atteint en 1990	Français			Etrangers		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Moins de 25 ans	35,9	32,1	33,9	32,9	38,3	35,3
De 25 à 55 ans	41,4	39,2	40,2	50,1	46,3	48,5
Plus de 55 ans	22,8	28,8	25,8	16,9	15,3	16,2
Ensemble (%)	100	100	100	100	100	100
Effectif (en milliers)	25583	27473	53055	1982	1614	3597

Source : Insee, recensement de la population.

La structure par âge de la population étrangère est différente de celle de la population française. Les 25-55 ans représentent 48 % des étrangers contre 40 % des français. Les plus de 55 ans représentent 16 % des étrangers contre presque 26 % des français.

Les ménages étrangers (ceux dont la personne de référence est étrangère) sont au nombre de 1288000 en 1990, soit 6 % de l'ensemble des ménages en France. La taille moyenne des ménages étrangers est supérieure à celle des ménages français (respectivement 3,4 et 2,5 personnes).

#### Taille des ménages en 1990

Nationalité de la personne de référence	Nombre moyen de personnes par ménage
De l'union européenne	2,9
Algérienne	4,1
Marocaine	4,3
Tunisienne	3,9
D'Afrique noire francophone	3,7
Cambodgienne, vietnamienne	4,1
Turque	4,5
Etrangère	3,4
Française	2,5
Ensemble	2,6

Source : Insee, recensement de la population.

Les étrangers vivent moins souvent seuls que les français : 20 % des ménages étrangers sont composés d'une seule personne, contre 28 % des ménages français. Cependant, la proportion d'hommes vivant seuls est plus élevée chez les étrangers que chez les français.

#### Type de ménage selon la nationalité en 1990

Type de ménage	en %	
	Français	Etrangers
Ménage d'une personne	27,6	20,3
Autres ménages sans famille	2,0	3,5
<b>Ensemble des ménages comprenant au moins une famille</b>	<b>70,5</b>	<b>76,2</b>
-sans enfant	25,7	17,9
-avec enfant	44,8	58,3

Source : Insee, recensement de la population.

hauts et plus les architectes en étaient fiers (la plus grande barre de France mesure 600 mètres de long, fantastique !). Les HLM avaient également un confort que n'avaient pas les logements datant du début du siècle. Au début, les locataires étaient de passage. Les jeunes ménages venaient y habiter quelques années puis ayant trouvé un bon travail et mis un peu d'argent de côté, ils quittaient ces quartiers pour trouver un logement plus dans leurs goûts et leurs nouveaux moyens financiers. Mais, le chômage augmentant, ces locataires de passage n'ont plus été de passage car ils n'avaient plus les moyens financiers de quitter ces logements. "L'ascenseur social est en panne" comme disent les politiciens pour se donner bonne conscience. Les victimes n'ont pas été seulement les étrangers mais tous les ménages les plus pauvres. Certains locataires sont donc dans ces quartiers depuis très longtemps et l'on peut comprendre la lassitude de vivre dans ces blocs de béton. Rappelons-nous aussi des merveilleuses "cités de transit", qui n'eurent de transit que le nom quand cette période dure 15 ou 20 ans.

Le type de logement est étroitement lié au niveau de revenus des ménages. Cela explique en partie les différences en matière de logement entre français et étrangers. En 1990, 55 % des ménages français habitent une maison individuelle et 56 % sont propriétaires de leur logement. Chez les étrangers, seulement 28 % des ménages vivent en maison individuelle et 26 % sont propriétaires de leur logement.

En 1990, 67 % des étrangers sont locataires (les deux tiers des ménages vivent dans des immeubles collectifs). 28 % des ménages étrangers sont logés en HLM. Ils représentent 11,5 % des locataires de HLM (leur part dans l'ensemble des ménages est de 6 %). Les étrangers ne représentent donc pas une si forte proportion dans le parc HLM. De plus s'ils sont plus nombreux dans le parc HLM, c'est tout simplement parce que la classe sociale à laquelle ils appartiennent y est aussi plus représentée. Il est évident aussi, que les immigrés arrivés plus récemment sont plus souvent logés en location et en HLM.

En 1990, 98576 étrangers vivent en foyers de travailleurs. 85 % de ces étrangers sont des africains, en général maghrébins. Les deux tiers de ces locataires ont plus de 40 ans (84 % des maghrébins ont 40 ans ou plus). Les deux tiers des étrangers vivant en foyer sont mariés (ils ont vraisemblablement laissé leur épouse au pays).

Les conditions de logement se sont beaucoup améliorées en France quelques soient les ménages. Les conditions de logement des ménages étrangers sont un peu moins bonnes que celles des ménages français.

La différence est plus importante en termes de peuplement. Les ménages étrangers disposent en moyenne de 69 m<sup>2</sup> contre 86,5 m<sup>2</sup> pour les ménages français alors que les familles étrangères sont de plus grande taille. Chaque étranger dispose de 20 m<sup>2</sup> au lieu de 33,5 m<sup>2</sup> pour un français. En

## Logement

Le discours nationaliste consiste à dire que les étrangers ont toujours des grands logements, ils passent avant les autres pour l'attribution des appartements, certains quartiers sont dangereux à cause de la concentration d'étrangers, etc. Tout cela est-il fondé ?

Les étrangers sont inégalement répartis sur le territoire. En 1990, la proportion d'étrangers est de 6,3 % de la population totale, mais selon les départements, elle varie de 0,6 % (en Vendée) à 18,9 % (en Seine-Saint-Denis). Les étrangers vivent plutôt dans des grandes villes (les deux tiers d'entre eux vivent dans des communes de plus de 100.000 habitants). Ils représentent 2 % de la population des campagnes, 7 % des habitants des villes de plus de 200.000 habitants, 14 % des habitants de l'agglomération parisienne.

### Population étrangère par région en 1990

		en %	
Région	Part des étrangers dans la population	Région	Part des étrangers dans la population
Ile-de-France	12,9	Pays de la Loire	1,5
Champagne-Ardennes	4,8	Bretagne	1,0
Picardie	4,2	Poitou-Charentes	1,6
Haute-Normandie	3,2	Aquitaine	4,1
Centre	4,9	Midi-Pyrénées	4,3
Basse-Normandie	1,6	Limousin	2,8
Bourgogne	5,2	Rhône-Alpes	8,0
Nord-Pas-de-Calais	4,2	Auvergne	4,1
Lorraine	6,7	Languedoc-Rousillon	6,3
Alsace	7,9	Provence-Alpes-Côte-d'azur	7,1
Franche-Comté	6,2	Corse	9,9

Source : Insee, recensement de la population.

L'état, les régions, les communes ont dénombré plus de 500 quartiers dont la situation sociale est gravement détériorée (appelés quartiers prioritaires). La population des quartiers prioritaires comprend 3000000 d'habitants. La population y est plus jeune (33 % de moins de 20 ans contre 26 % sur l'ensemble du territoire). La part des étrangers y est de 18 % (cette répartition est très inégale, de 7 % à 33 % selon les quartiers). Les étrangers sont souvent accusés d'en faire des ghettos.

Il faut se rappeler que lorsque ces quartiers constitués essentiellement de grands immeubles et de logements HLM étaient synonymes de progrès à l'époque de leur construction. Plus les immeubles étaient grands, longs,

76 % des ménages étrangers sont composés d'au moins une famille contre 70 des ménages français. La présence d'enfants est plus fréquente lorsque le ménage est étranger.

### Fécondité selon la nationalité

Nationalité	Indicateur synthétique de fécondité		Indice synthétique de fécondité dans le pays d'origine
	En 1981-1982	En 1989-1990	Autour de 1990
Espagnole	1,7	1,5	1,3
Italienne	1,7	1,4	1,3
Portugaise	2,2	1,9	1,5
Autres nationalités de l'union européenne	1,5	1,4	
Algérienne	4,3	3,2	5,4
Afrique noire francophone	5,1	4,8	6,4
Asie du sud-est	3,1	3,1	4,5
Marocaine	5,2	3,2	4,5
Tunisienne	5,3	3,9	4,1
Turque	5,2	3,7	3,7
Autres pays	2,1	2,6	
Ensemble des étrangères	3,2	2,8	
Française	1,8	1,7	
Ensemble	1,9	1,8	

Sources : Insee, état civil et recensements de la population, Ined, reprenant « World Population Datasheet » (ONU)

Les étrangers sont souvent accusés d'avoir beaucoup d'enfants et ainsi de vivre sur le dos des allocations familiales. Il ressort des études de l'Insee que les étrangers n'ont pas autant d'enfants que certains veulent nous le faire croire (souvenons-nous du discours de Chirac accusant les étrangers d'avoir "3 ou 4 épouses, une vingtaine de gosses sans naturellement travailler"). Les étrangers ont de moins en moins d'enfants. Entre 1981-82 et 1989-90 le nombre de femmes étrangères en âge d'avoir des enfants a augmenté de 10 %, alors que le nombre de naissance de mère étrangère a baissé de 7 %. La fécondité des femmes étrangères est plus faible que si elles étaient restées dans leur pays d'origine, elle se rapproche de plus en plus de celle des femmes françaises. Les étrangers vivaient peut-être en familles nombreuses il y a 30 ou 40 ans mais cela n'est plus vrai au fur à mesure que le temps passe. Les français ont la mémoire très courte, ils oublient qu'en 1954, la fécondité des françaises était de 2,5 enfants par femme (3,47 pour les salariés, 2,57 pour les ouvriers, 2,26 pour les patrons). L'évolution de la natalité n'est pas fonction de la nationalité mais d'autres paramètres tels que : la classe sociale, les conditions de vie.

## Des travailleurs comme les autres

Les étrangers prennent le travail des français ! Qui n'a pas entendu cela au moins une fois. Avant de dire n'importe quoi, il est déjà important de savoir qui sont ces travailleurs et ce qu'ils font.

Sont-ils donc si nombreux ?

### Nombre d'actifs et taux d'activité en 1992

		Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble	Actifs(milliers)	13881	10945	24826
	Taux d'activité(%)	63,6	46,4	54,6
Français	Actifs(milliers)	12866	10442	23308
	Taux d'activité(%)	63,2	46,8	54,6
Etrangers	Actifs(milliers)	1015	502	1518
	Taux d'activité(%)	69,1	39,7	55,5

Source : Insee, enquête sur l'emploi 1992

En 1992, le nombre d'étrangers actifs s'élève à 1.518.000 personnes, soit 6,1 % de l'ensemble des actifs en France (ils représentent 6 % de la population totale). Le taux d'activité des hommes étrangers est plus élevé que celui des français (69,1 % et 63,2 % respectivement). Le taux d'activité des françaises est plus élevé que celui des étrangères (46,8 % contre 39,7 %). Pour les hommes, les taux d'activité les plus élevés s'observent chez les portugais (80 %), les maghrébins (68 %), les turcs (77 %), les ressortissants des pays d'Afrique noire (71 %). Globalement, le taux d'activité des étrangers est le même que celui des français.

Ce taux d'activité légèrement supérieur à celui des français (et même beaucoup plus important pour les hommes), contredit le raisonnement de certains racistes qui affirment que "l'étranger vient en France se la couler douce en vivant sur les allocs".

Le nombre d'actifs étrangers est de 1.518.000 en 1992 (actif = personne ayant un emploi ou à la recherche d'un emploi, ainsi que les militaires du contingent). Ils sont un peu moins à travailler (en tenant compte du chômage), c'est à dire 1.250.000. Quand Le Pen affirme vouloir libérer 1.500.000 emplois occupés par des étrangers (dans ses "dix commandements pour rendre la France au peuple français"), il se trompe déjà d'environ 250.000 emplois. Ce qui est plus important à remarquer, c'est qu'il privera effectivement tous les étrangers d'emplois et pas seulement les africains. Donc italiens, portugais, etc autres ressortissants de la Communauté européenne auront le droit de rester sur le territoire, mais pas de

sont plus rares. En 1985-87, les étrangers représentaient 6,5 % des patients hospitalisés. Taux d'hospitalisation et durée moyenne de séjour sont les mêmes pour français et étrangers. Les étrangers se font plus soigner dans les hôpitaux du service public. Pour les femmes étrangères, l'accouchement représente de loin la première cause d'hospitalisation. Chez les hommes étrangers, les traumatismes constituent la première cause d'hospitalisation. Nombreux sont les traumatismes causés par les accidents du travail.

Les nationalistes pensent qu'il est nécessaire créer une caisse de Sécurité Sociale pour les étrangers sous prétexte que ceux ci coûtent cher. Au vu de ce qui a été étudié dans ce chapitre cela paraît difficile à prouver. En 1984, des étudiants de l'ENA étudient le problème. Ils perçoivent plus d'allocations familiales qu'ils ne cotisent à ce régime (7,9 % de cotisations pour 14,4 % de prestations). Ils cotisent plus qu'ils ne perçoivent pour le régime maladie (7,6 % pour 6,3 %) et la vieillesse (7,9 % pour 5 %). Sachant qu'en 1985, la branche famille représentait 16 % des prestations versées, la branche santé, 32,9 %, et la branche vieillesse, 40 % on en conclut que les étrangers ont cotisé à peine plus que ce qu'ils ont touché.

Les étrangers étant en général plus jeunes que les français, ils coûtent évidemment moins cher au régime des retraites.

Les affirmations discriminatoires consistant à dire que les étrangers coûtent cher à la Sécurité Sociale ne sont pas fondées. Tout ce qu'on peut dire, c'est que leur comportement est le même que celui d'un français qui est dans la même situation qu'eux.

prestations familiales que les français car ils ont en général des revenus plus faibles et des familles plus nombreuses (et non pas parce que la CAF serait plus généreuse avec eux). Parmi les allocataires (ensemble des prestations versées par la CAF y compris le RMI), en 1992, les ménages français avec enfant ont touché en moyenne 2040 francs. Les ménages étrangers avec enfants ont eux touché en moyenne 3120 francs. La différence s'élève donc à 1080 francs. Les ménages étrangers ont en général un enfant de plus que les ménages français (voir précédemment). Si l'on compte 800 francs pour un troisième enfant et 300 francs d'allocations logement, on arrive à cette différence. Cette différence de prestations n'apparaît donc pas excessive. Les arguments racistes consistant à dire que les étrangers vivent en touchant des montagnes d'argent des allocations familiales sont donc faux. De toute façon, qui pourrait vivre avec une famille sur des sommes aussi faibles ?

### Couverture maladie en 1991

en %

	100 % Sécurité sociale	S.S. et couverture complémentaire	Sécurité sociale seule
Français	10,5	77,8	11,7
Etrangers	8,4	56,4	35,2
Ensemble	10,3	76,4	13,2

Source : Insee, enquête sur la santé, 1991.

Les étrangers ont une moins bonne couverture sociale que les français. Ils sont également moins nombreux à bénéficier d'une couverture à 100 %.

### Nombre moyen de séances de médecins en 1991

	Enfants	Hommes	Femmes	Personnes âgées	Ensemble
<b>Français</b>	<b>6,1</b>	<b>3,9</b>	<b>7,0</b>	<b>10,1</b>	<b>6,6</b>
-Ouvriers	5,5	4,0	6,8	10,0	6,3
-Autres qu'ouvriers	6,5	3,8	7,1	10,1	6,7
<b>Etrangers</b>	<b>3,7</b>	<b>3,1</b>	<b>5,7</b>	<b>9,2</b>	<b>4,6</b>
-Européens du Sud	3,8	3,9	6,1	9,2	5,7
-Maghrébins	3,7	2,4	5,5	3,1	3,7
-Autres africains et asiatiques	1,9	3,5	4,8	ns	3,2
<b>Ensemble</b>	<b>5,9</b>	<b>3,8</b>	<b>6,9</b>	<b>10,1</b>	<b>6,4</b>

Source : Insee, enquête sur la santé, 1991.

Les étrangers consultent moins souvent le médecin que les français. Ce sont les maghrébins qui recourent le moins souvent au médecin. Les femmes consultent plus souvent quand elles sont françaises alors que leur fécondité étant plus faible, les consultations obligatoires liées à la maternité

travailler. Certains enfants d'immigrés européens, qui sont français, abusés par les discours anti-africains du FN, sont tentés d'adhérer à ses thèses. Mais ils oublient que leurs parents feront les frais de leur vote et qu'ils ne seront nullement protégés de Le Pen par leur origine européenne.

### Répartition des actifs par catégorie socioprofessionnelle selon la nationalité en 1990

en %

Catégorie socioprofessionnelle	Français	Etrangers
Agriculteurs exploitants	4,3	0,5
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	7,4	6,1
Cadres, professions intellectuelles supérieures	11,1	5,8
Professions intermédiaires	19,6	7,8
Employés	28,2	18,7
Ouvriers	28,5	57,9
-Ouvriers qualifiés	16,4	26,1
-Ouvriers non qualifiés	11,1	29,2
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	1,0	3,1
Ensemble	100	100

Source : Insee, recensement de la population

Les étrangers représentent 12,3 % des ouvriers contre 6,4 % de la population active. Les étrangers sont peu nombreux dans les professions plus qualifiées (5,8 % d'entre eux sont cadres alors que 11 % des français le sont). Ils sont également peu représentés parmi les agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprises, et les professions intermédiaires.

Parmi les 1.620.000 actifs étrangers dénombrés au recensement de 1990, plus de 938.000 sont ouvriers, soit 58 % d'entre eux. Si l'on y ajoute les employés, ces deux catégories représentent à elles seules 76 % de la population active étrangère. La forte spécialisation dans les catégories ouvrières se vérifie quelle que soit l'origine géographique des étrangers (seulement 28 % des français sont ouvriers). Chez les portugais et les maghrébins la proportion d'ouvriers atteint 66 %.

Les femmes étrangères sont pratiquement pour la moitié d'entre elles employées, 30 % sont ouvrières. 22 % des étrangères sont employées dans les services aux particuliers; la légende de la bonne portugaise ou espagnole à la vie dure. Il faut aussi remarquer que les étrangers occupent les emplois les plus difficiles et les moins rémunérateurs. Ceux qui occupent les meilleures places sont généralement originaires de l'Europe du nord ou d'Amérique du nord.

Même si les étrangers commencent à avoir accès à des professions plus qualifiées ils restent largement maintenus dans des emplois moins prisés par les français. Les étrangers ont un niveau de qualification inférieur aux français. En effet, 60 % des étrangers déclarent ne posséder aucun

diplôme contre 40 % des français. Ceci s'explique par le fait que beaucoup d'étrangers ne sont pas allés à l'école en France ni dans leur pays d'origine (pourtant bon nombre de pays d'Afrique étaient des colonies françaises). La France n'avait pas non plus grand intérêt à former les nouveaux travailleurs immigrés. On avait besoin de bras et pas de personnel qualifié.

#### Répartition des étrangers selon la catégorie socioprofessionnelle en 1990

en %

Catégorie socioprofessionnelle	Répartition des actifs étrangers par catégorie socioprofessionnelle		
	Hommes	Femmes	Ensemble
Agriculteurs exploitants	0,6	0,4	0,5
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	7,5	2,9	6,1
Cadres, professions intellectuelles supérieures	6,2	4,8	5,8
Professions intermédiaires	7,6	8,4	7,8
dont :			
-Enseignement, santé, fonction publique	1,6	4,0	2,3
-Entreprises (fonctions administ.et commerciales)	2,3	3,6	2,7
-Techniciens	1,6	0,5	1,3
-Contremaîtres et agents de maîtrise	2,0	0,3	1,5
Employés	7,0	45,7	18,7
dont :			
-De la fonction publique	1,6	6,1	2,9
-Des entreprises	1,3	10,9	4,2
-Du commerce	1,2	6,2	2,8
-Des services directs aux particuliers	2,9	22,4	8,8
Ouvriers	69,7	30,9	57,9
dont			
-Ouvriers qualifiés	35,0	5,8	26,1
-Ouvriers non qualifiés	31,5	23,8	29,2
-Ouvriers agricoles	3,2	1,4	2,6
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	1,5	6,9	3,1
Effectif (en milliers)	1127808	492381	1620189

Source : Insee, recensement de la population

En 1990, 50 % des étrangers travaillaient dans les services, 26 % dans l'industrie, 20 % dans le bâtiment, 4 % dans l'agriculture.

Entre 1955 et 1975, la croissance économique était importante. Les entreprises organisées de manière taylorienne étaient grande consommatrice de main d'œuvre non qualifiée et bon marché (OS), souvent étrangère. Cette main d'œuvre était employée à des tâches souvent délaissées par les travailleurs français. La main d'œuvre étrangère était complémentaire et non substituable aux travailleurs français. En 1975, les étrangers représentaient le quart des salariés du bâtiment et de l'automobile. La réorganisation de l'économie (robotisation, recours à la sous-traitance) va beaucoup toucher

## Etrangers et sécurité sociale

Les étrangers coûtent cher à la Sécu ! Les immigrés vivent sur les allocations familiales ! N'oublions pas non plus les délires nationalistes consistant à créer une sécurité sociale pour les étrangers, où les français ne cotiseraient pas. Toutes ces banalités et ces propositions, nous les avons tous entendus. Sont-elles justifiées ?

Il convient d'étudier les revenus des ménages afin de pouvoir discuter de la répartition des prestations sociales, notamment pour celles qui sont versées sous condition de ressource.

#### Revenu moyen des ménages avant prestations sociales et impôts selon la nationalité de la personne de référence du ménage en 1984 et 1990

en francs

Nationalité	Salaires	Revenus d'activité indépendante	Revenus de la propriété	Retraites	Ensemble des revenus
<b>1984</b>					
Français	72242	12433	7178	23675	115528
Etrangers	62909	5002	3449	15949	87309
Ensemble	71536	11871	6896	23090	113393
<b>1990</b>					
Français	95131	16524	11518	31234	154407
Etrangers	90372	8404	3103	11629	113508
Ensemble	94874	16086	11066	30177	152203

Source : DGI - Insee, enquêtes sur les revenus fiscaux, 1984 et 1990

Les revenus des ménages étrangers sont sensiblement moins importants que ceux des ménages français. Plus le revenu est faible et plus il est constitué de salaire (61 % chez les français, 79 % chez les étrangers) et moins il comprend de revenus de la propriété ou de retraites. Les ressortissants des pays du nord de l'Europe ont un revenu moyen plus important que celui des français et comprend d'importants revenus de la propriété ou de l'activité indépendante. Les autres ménages étrangers ont un revenu moyen plus faible que les français. Les ressortissants du sud de l'Europe ont des ressources plus importantes que les autres nationalités. Les marocains ont le revenu moyen le plus faible avec 79000 francs. Les écarts de revenus sont atténués par la redistribution sociale (prestations sociales et calcul de l'impôt sur le revenu).

Seuls les étrangers ayant un titre de séjour régulier peuvent percevoir des prestations. Les clandestins ne touchent donc pas d'allocations familiales contrairement aux légendes entretenues par certains racistes. Les étrangers perçoivent l'ensemble des prestations familiales dans les mêmes conditions que les français. Les étrangers perçoivent en général plus de

Les étrangers ne sont pas des millions comme veulent nous le faire croire les politiciens nationalistes capitalistes. Ils ne sont que 1.250.000. Leur éviction du marché du travail ne résoudra pas le problème des 3.500.000 chômeurs et de quelques autres millions de travailleurs précaires, CES et autres contrats bidons qui se font exploiter. Les capitalistes utilisent dans ce cas l'étranger comme coupable pour calmer le peuple, et afin qu'il ne pense pas à s'en prendre aux vrais exploiters.

Les étrangers sont fréquemment accusés de prendre le travail des français. Leur situation est-elle enviable ? Les français sont-ils donc jaloux de ne pas avoir un travail faiblement rémunéré, à la chaîne, répétitif, et dangereux ? Les français souhaitent-ils être plus exposés à la précarité, au chômage, ne plus être protégés par le statut de la fonction publique ?

Pendant les trente glorieuses, il y avait du travail pour tout le monde. La main d'œuvre étrangère était (et est toujours) complémentaire de la main d'œuvre française. Aujourd'hui, le patronat (avec l'appui de l'Etat) décide de faire de plus en plus de profit. Il licencie et robotise pour faire des économies et gagner en productivité. Peut-on dire que les étrangers en profitent sur le dos des français alors que leur taux de chômage est le double de celui des français ?

Les français qui s'en prennent aux travailleurs étrangers ont été abusés par les discours nationalistes capitalistes des patrons, de l'Etat, et des politiciens de tous bords (à moins que certains ne soient complices). Le travailleur étranger est un travailleur comme les autres, qui se fait exploiter tout comme le travailleur français (quelquefois plus, quand il s'agit d'un clandestin). Il est dans la même situation que le manoeuvre ou l'ouvrier français. Le patronat utilise le statut des étrangers pour tirer les conditions de travail, les rémunérations, les droits des salariés vers le bas.

La personne qui croit que lorsqu'elle aura pris la place de l'étranger sur un échafaudage aura une meilleure paye, des conditions de travail moins dangereuses et la sécurité de l'emploi se trompe. Elle aura la même situation que son prédécesseur.

Il nous faut donc lutter, français ou étrangers, ensemble pour obtenir plus d'avantages pour tout le monde. Si un jour on sanctionne les étrangers, après viendra le tour des femmes, des jeunes, des pauvres, des retraités. Les capitalistes n'en ont jamais assez et il ne faut surtout pas croire qu'ils s'arrêteront aux étrangers.

l'emploi des étrangers. Là où les emplois disparaissent (bâtiment, industrie), leur suppression affecte plus les étrangers que les français. Entre 1975 et 1990, entre 45 et 57 % des effectifs étrangers disparaissent dans l'agriculture, les industries de biens d'équipement, la production et la distribution d'énergie, les industries de biens intermédiaires. La baisse de l'emploi en général dans ces secteurs a été de 27 à 40 %.

Les étrangers n'ont gagné des emplois que dans des secteurs où les conditions de travail sont précaires comme le textile et l'habillement, et aussi dans le commerce (alimentation, habillement, cafés, restaurants).

En 1990, les étrangers représentent 16 % des salariés du bâtiment et génie civil, 8 % dans l'industrie manufacturière. Même si la transformation de l'économie capitaliste a mis en concurrence français et étrangers sur certains emplois, la main d'œuvre étrangère continue de remplir un rôle spécifique et n'est donc pas généralement substituable à la main d'œuvre française. Le dynamisme de certains secteurs et le maintien de certaines activités en France repose sur la présence de main d'œuvre étrangère. Elle est toujours nécessaire dans le bâtiment, services aux particuliers, forage, et dans certains grands chantiers comme le TGV, Eurotunnel, les jeux olympiques (secteurs où la main d'œuvre française ne se bouscule pas).

Personnes actives occupées selon le sexe, la nationalité et le statut en 1992

	en %				
	Non salariés	Emplois temporaires	Salariés du privé	Salariés de l'état et des coll. locales	Ensemble
<b>Hommes</b>	16,8/	5,3	60,1	17,8	100
Français de naissance	17,2	5,1	58,9	18,8	100
Français par acquisition	17,1	4,7	65,2	13,0	100
Etrangers	12,2	7,3	76,3	4,2	100
<b>Femmes</b>	12,2	6,4	53,3	28,1	100
Français de naissance	12,5	6,3	52,3	28,9	100
Français par acquisition	13,0	7,0	56,4	23,6	100
Etrangers	5,0	8,9	76,7	9,4	100
<b>Ensemble</b>	14,9	5,8	57,1	22,2	100
Français de naissance	15,1	5,7	56,0	23,2	100
Français par acquisition	15,3	5,7	61,5	17,5	100
Etrangers	10,0	7,8	76,4	5,8	100

Source : Insee, enquête sur l'emploi, 1992.

Remarque : non salarié = indépendants, employeurs, aides familiaux.

Plus de trois étrangers sur quatre sont salariés du secteur privé alors que ce statut ne concerne que 57 % de la population active. Cette différence tient au fait que l'état nationaliste et les collectivités locales réservent

leurs postes aux français. Les étrangers occupent plus souvent des emplois temporaires, donc précaires.

Peut-on dire que les étrangers prennent le travail des français quand on voit que 23 % des français travaillent dans des emplois qui leur sont réservés ? En étant plus souvent salariés du privé les étrangers sont plus exposés au chômage, au travail précaire et aux patrons exploités.

L'analyse par statut détaillé montre que les étrangers sont particulièrement sur-représentés dans les emplois d'intérimaires et sous contrats à durée déterminée, signe d'une vulnérabilité plus forte face à l'emploi. Les étrangers sont par contre sous représentés dans la fonction publique, et bénéficient moins souvent de stages et de contrats aidés.

#### Personnes actives occupés selon le statut détaillé et la nationalité en 1992

	en %		
	Français de naissance	Français par acquisition	Etrangers
Indépendants	94,9	1,3	3,8
Employeurs	94,2	1,4	4,4
Aides familiaux	96,9	1,0	2,1
Intérimaires (hors état, coll. locales)	87,6	ns	11,0
Apprentis (hors état, coll. locales)	94,1	ns	5,1
CDD (hors état, coll. locales)	90,3	1,2	8,5
Autres salariés (hors état, coll. locales)	91,3	1,3	7,4
Stagiaires et contrats aidés	94,1	ns	4,6
Salariés de l'état et des coll. locales	97,6	1,0	1,5
Appelés au service national	97,6	ns	ns
<b>Ensemble</b>	<b>93,2</b>	<b>1,2</b>	<b>5,5</b>

Source : Insee, enquête sur l'emploi, 1992.

Remarque : ns = non significatif

Le taux de chômage des étrangers est le double de celui des français. L'aggravation du chômage est beaucoup plus sensible pour les maghrébins que pour les autres communautés.

Ouvriers et employés sont les catégories les plus touchées par le chômage. Rien d'étonnant donc que les étrangers très nombreux dans ces catégories de salariés soient durement touchés par le chômage. De plus, les travailleurs étrangers sont employés dans des secteurs qui ont perdu beaucoup d'emplois ces dernières années. La moitié des jeunes africains n'ont pas de travail. Les jeunes français, d'origine étrangère sont dans une situation guère meilleure (30 % de chômeurs). Les étrangers sont également plus touchés par le chômage de longue durée. En 1992, 40 % des chômeurs étrangers l'étaient depuis plus d'un an (32 % des français).

#### Taux de chômage par sexe et âge selon la nationalité en 1992

	en %					
	Ensemble	15 à 24 ans	25 à 49 ans	50 ans ou plus	Hommes	Femmes
<b>Français</b>	<b>9,5</b>	<b>20,3</b>	<b>8,5</b>	<b>6,9</b>	<b>7,3</b>	<b>12,2</b>
-de naissance	9,4	20,1	8,4	6,7	7,3	12,1
-par acquisition	13,8	31,3	11,7	13,6	10,7	17,8
<b>Etrangers</b>	<b>18,6</b>	<b>29,8</b>	<b>17,0</b>	<b>18,3</b>	<b>15,3</b>	<b>25,3</b>
-Union européenne	9,7	16,4	8,2	11,0	7,6	13,2
Africains	29,3	50,1	27,2	27,2	24,5	43,3
-Maghrébins	29,6	50,6	27,3	27,5	25,2	42,8
-Autres africains	27,8	ns	26,5	22,3	18,6	46,0
<b>Ensemble</b>	<b>10,1</b>	<b>20,8</b>	<b>9,0</b>	<b>7,6</b>	<b>7,9</b>	<b>12,8</b>

Source : Insee, enquête sur l'emploi

La part des étrangers dans la population active salariée est de 6,8 % en 1991, mais la part des étrangers parmi les victimes d'accidents du travail est de 13,1 %. Deux branches d'activité rassemblent une part importante des salariés étrangers : la métallurgie et le bâtiment. Dans ces deux branches, beaucoup de postes de travail sont des postes à risque, en particulier ceux qui sont occupés par une main d'oeuvre peu qualifiée. Les étrangers sont donc particulièrement exposés aux accidents du travail.

#### Répartition des accidents du travail selon la nationalité en 1991

	en %		
Nationalité	Effectifs	Accidents avec arrêt	Accidents avec incapacité permanente
<b>Ensemble des branches</b>			
-Français	93,2	86,9	83,2
-Etrangers	6,8	13,1	16,8
<b>Métallurgie</b>			
-Français	93,9	88,6	85,9
-Etrangers	6,1	11,4	14,1
<b>Bâtiment et travaux publics</b>			
-Français	81,2	77,2	71,2
-Etrangers	18,8	22,8	28,8

Source : Insee, enquête sur l'emploi 1991, pour les effectifs; Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés.

Après avoir étudié le rôle et la place des étrangers dans le monde du travail, plusieurs constats s'imposent.